



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vieux-Reng, se sont réunis à 19h00 à la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre MANFROY, Mme Isabelle BRISSON, M. Ghislain LAURENT, Mme Amandine LISSE, M. Michaël STOCKER, M. Olivier CHERONT, Mme Nadège HOEL, M. Sébastien DECAIX

SONT EXCUSES : M. MAGHUE Alexandre, M. François BLANCHARD, Mme Isabelle PELERIAUX, Mme Catherine RIBAUVILLE, Mme Virginie LECOMPTE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination de Amandine LISSE en tant que de séance.

I. CHOIX ENTREPRISE AMENAGEMENT VESTIAIRE

Le Conseil décide de maintenir le choix de l'entreprise CERRI dans l'attribution du marché (voir compte rendu du Conseil de mars 2022)

II. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Délibération pour solliciter une subvention auprès de la C.A.M.V.S concernant les travaux d'aménagement des vestiaires pour un montant total de 24148 Euros.

Subvention du département : 10062 Euros

Demande du Fonds de Concours de l'Agglo : 5030 Euros

Reste à charge de la commune 9056 Euros

III – REVISION TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

Par délibération du Conseil municipal, il est décidé de l'augmentation du tarif de location de la salle des fêtes pour la période de janvier à mai et d'octobre à décembre :

Le montant passe de 280 à 300 Euros pour les habitants de la commune et de 400 à 420 euros pour les extérieurs pour la location de la salle des fêtes.

Le montant passe de 170 à 180 Euros pour les habitants de la commune et de 230 à 240 Euros pour les extérieurs.

L'augmentation prendra effet à partir du 1^{er} octobre 2022.



IV – AMPLITUDE HORAIRE ECLAIRAGE PUBLIC

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé par le Conseil d'éteindre totalement l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de 23h00 à 05h00 pour une période d'essai de 3 mois. La mise en place se fera à compter du 15 octobre 2022.

V – REFLEXION DECORATIONS DE NOEL

Le conseil décide de maintenir les illuminations de Noël sur la commune qui seront calquées sur l'amplitude horaire de l'éclairage public.

VI – PROLONGATION DE LA PERIODE PERMETTANT A M. LE MAIRE LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Délibération du Conseil afin de prolonger de 2 mois la période permettant à M. le Maire de recruter un agent contractuel saisonnier en raison de l'accroissement saisonnier d'activité.

VII – AVANCEMENT DE GRADE DE M. ROCUL

Délibération du Conseil permettant la création d'un poste d'adjoint technique principal de première classe.

VIII – NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

Délibération est prise par le Conseil permettant l'adhésion des communes de Vendeuil pour l'eau potable, Hermies pour l'eau potable, assainissement collectif et défense extérieure contre l'incendie et les communes d'Erpigny, Oppy, Gondécourt, Mauve, Neuville sur Escaut pour la défense extérieure contre l'incendie.

IX – TRAVAUX EGLISE

Le Conseil donne son accord afin de faire appel à un cabinet d'expert (architecte ou bureau d'étude) afin de procéder aux travaux nécessaires dans les règles de l'art.

X – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission Travaux : Choix de l'entreprise RAOULT afin de procéder à l'élagage des arbres situés à proximité des lignes électriques et de communication dans la rue Goffaux pour un montant de 3834 Euros TTC.

Commission Communication : Présentation du devis proposé par un auto-entrepreneur ayant démarché la commune afin de procéder à la refonte complète du site. La réflexion sur l'opportunité de la refonte du site sera abordée lors de la prochaine réunion de la commission.



XI – DIVERS

Sur proposition de M. le Maire, délibération est prise pour l'adhésion de la commune à l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache concernant la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public (SIRPP).



Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.